

De Muller Yves , président de la SA le Moulin
13 rue du général de Gaulle
57460 Bousbach
Portable 06.79.40.81.15

Bousbach le 23 octobre 2023

A Monsieur le Directeur de la DREAL
D'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne
2 rue Augustin Fresnel
BP 95038 57071 METZ Cedex 3

Demande de dérogation espèces protégées

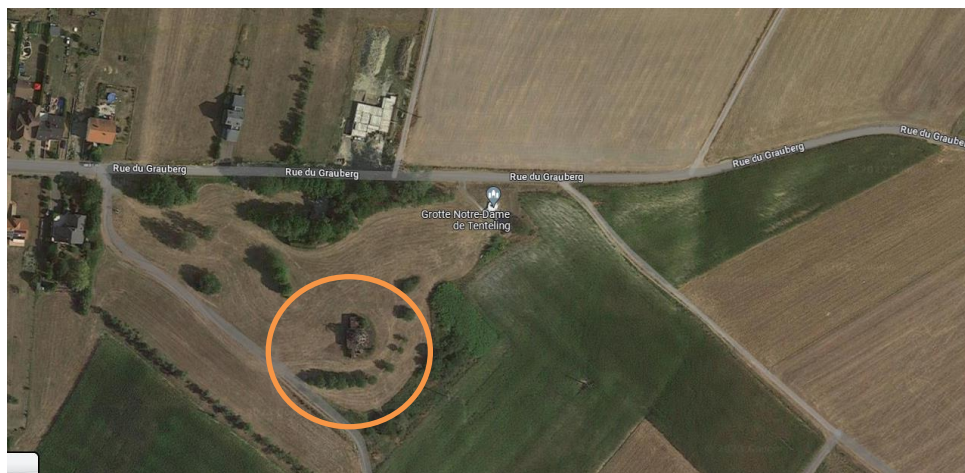
OBJET : Destruction de 7 nids d'hirondelles rustiques situés dans le bâtiment communal le Moulin, rue du Grauberg 57980 Tenteling.

I) Contexte

Dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal dit « Le Moulin » situé en haut de la rue du Grauberg à Tenteling, il s'avère obligatoire de procéder à la destruction et au remplacement de 7 nids d'hirondelles rustiques. C'est pour cette raison que nous sollicitons votre autorisation.

II) Situation

Le bâtiment est situé en haut de la rue du Grauberg et il a été construit en 1973. Il est à l'abandon depuis maintenant près d'une vingtaine d'années. La SAS Le Moulin dont je suis le président a signé un bail Emphytéotique avec la commune de Tenteling pour réhabiliter ce bâtiment pour en faire un restaurant que nous exploiterons avec notre SAS.





Vue Extérieure du bâtiment

III) Nids à déposer (7 au total)

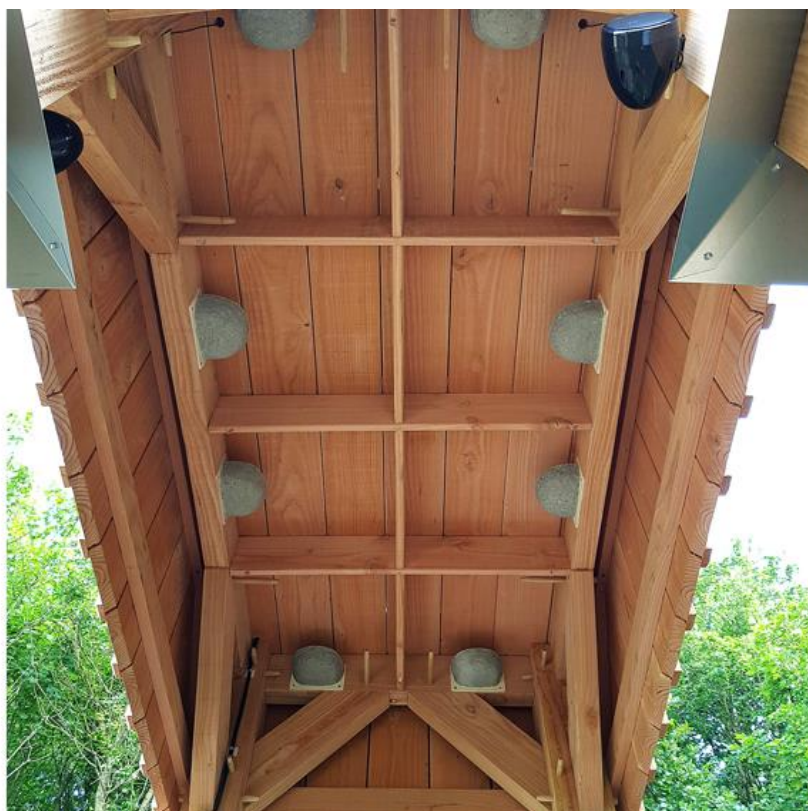




IV) Mesures compensatoires

En mesure compensatoire, il sera installé au plus près du bâtiment et ceci avant le printemps 2024, un préau pour hirondelles conforme au modèle ci-dessous.





Préau hirondelle rustique

- Hauteur 3,5 M section 2M par 3M
- Ouvrage en douglas pourpré de son aubier
- Toiture avec tuiles en bois
- 4 Cônes anti prédateurs
- (Repassse ornithologique sur kit solaire protégée dans un boitier étanche)
- 8 nichoirs séparés par une cloison et compartimentés
- (Ouverture en triangle sur les deux pignons pour les chauves-souris)

Conclusion

Le préau devrzit palier à la destruction des 7 nids existants. Un bilan de l'opération sera transmis à la DREAL et un suivi de la mesure compensatoire sera assuré sur 1 à 2 ans selon les recommandations de la LPO de Moselle. Une visite préalable a été effectué par la LPO et les travaux de réhabilitation du bâtiment ont été arrêtés jusqu'à lors suite aux recommandations de LPO.

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.
Cordialement

Yves Muller pour la SAS Le Moulin
cc. Commune de Tenteling – LPO de Moselle.